

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 1^{er} décembre 2020

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Assemblée publique de consultation tenue à 18 h 52, à laquelle ont participé par vidéoconférence :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente
Stéphanie Larocque
Jules Morin
Steve Savard
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Charles-Élie Barrette
La responsable des communications et du tourisme,
Mme Colette Beaudoin

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Jérémie Bourque

La participation citoyenne via la Web diffusion est au nombre de 7 personnes.

Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Monsieur le maire déclare l'assemblée publique de consultation ouverte.

Présentation du second projet de résolution relatif à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le lot 6 269 165 (matricule 5835-68-4129) (Projet de revitalisation du noyau villageois)

Monsieur le maire donne la parole au directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il présente et apporte certaines précisions sur ledit second projet de résolution.

Présentation du second projet de règlement numéro 2016-149-12 modifiant le règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin de modifier certaines dispositions à la grille des usages et normes A-18 (Projet de classes modulaires à l'École secondaire d'Oka)

Monsieur le maire donne la parole au directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il présente et apporte certaines précisions sur ledit second projet de règlement.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 03.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 03.

Levée de l'assemblée publique de consultation

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 03.

**Pascal Quevillon
Maire**

**Charles-Élie Barrette
Directeur général**